



Extrait de délibérations n° 017/CCCO/2016

OBJET : Vote du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire

L'an deux mille seize, le 25 juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest se sont réunis à la salle des délibérations de la commune de Tsingoni après convocation envoyée le 13 juillet 2016, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine, Président,

Membres en exercice : 38

Étaient présents (21) : M. ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. ALI-MALLOU Assani, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. ATTOUMANI Harouna, Mme DOUKAINI Kamaria Ben, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. MADI Said, Mme MADI ASSANI Binti, M. ANTOINE Ibrahim Salam, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah, M. MROIVILI Mohamed Moindjie, Mme CHANFI Dahabia, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme ALI Fatima (ancien vocable SAINDOU MDOIHOMA Fatima),

Étaient représentées (6):

- Mme BAMANA Anchya qui donne pouvoir à M. HAROUNA Zaïdani ;
- M. KAMARDINE Mansour donne pouvoir à M. MATTOIR Abdullah ;
- Mme MASSIALA Sadanati donne procuration à Mme CHANFI Dahabia ;
- M. ABDALLAH Saïd donne procuration à M. YOUSOUFOU Soulaïmana ;
- M. MIKIDADI Madihali donne procuration à M. ABDOU Mikidachi.
- Mme MROIVILI Amina Moilim donne procuration à M. IBRAHIMA SAID Maanrifa

Étaient absents (11) : Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. SAID Mohamed Barrabe, Mme AHMED Fatima, M. AHMED-COMBO Ali, Mme SAINDOU Dhoirifia, Mme HOULAME Aida, M. HAIDAR Mohamed El Amin, M. HAMIDOU Mohamed Ali, Mme BACAR Inchaty Soilihi, et Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila Laïla.

Monsieur MADI Saïd a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-17605 du 28 décembre 2015 portant création de la Communauté de Communes du Centre-Ouest ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-1,

Après lecture faite du projet de Règlement Intérieur du Conseil de la Communauté de Communes du Centre-Ouest ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

Adopte son Règlement Intérieur annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les conseillers communautaires ont tous signé sur le registre des délibérations,

Pour extrait conforme,

A TSINGONI, Le 25/07/2016

Le Président,

M. Zainoudine ANTOYISSA

